



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### 1/ AGE

Les participants doivent être âgés de 13 à 21 ans au moment de l'inscription.

Tous les membres du groupe sans exception doivent correspondre à cette tranche d'âge.

Les finalistes des éditions belges précédentes ne peuvent se présenter à nouveau cette année.

#### 2/ LIEU DE RÉSIDENCE

Tous les participants doivent être domiciliés en Belgique.

#### 3/ GROUPES

Les groupes qui se présentent au concours doivent être composés de maximum 8 membres.

Les participants au concours ne peuvent être liés contractuellement à un label ou à un éditeur.

#### 4/ CRITÈRES DE SÉLECTION

Tous les genres musicaux sont autorisés : pop, rock, métal, classique, electro, hip-hop, rap, jazz, reggae, folk, funk, ska, musiques du monde, slam...

Les critères de sélection sont : qualité musicale, originalité, performance scénique.

Imagine met l'accent sur les musiques originales. Toutes les reprises d'œuvres existantes seront sanctionnées d'une pénalité par le jury. Une exception à cette règle sera toutefois admise pour les participant.e.s présentant des œuvres de musique classique; pour ceux/celles-ci, l'originalité pourra être jugée sur d'autres aspects (choix de l'œuvre, interprétation).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de groupes dont certains actes, textes, tenues ou formes d'expressions seraient inspirés par le racisme et la xénophobie.

## 5/ MATÉRIEL

Pour la finale de Imagine Belgium, les musicien.ne.s sélectionnés doivent apporter leurs propres instruments. Exceptions : un piano acoustique, une batterie, un ampli guitare et un ampli basse peuvent être fournis par notre équipe.

L'équipement son et l'éclairage est prévu conformément aux fiches techniques fournies par tous les finalistes et soumises à l'approbation du comité du concours.

La puissance sonore des prestations lors des finales sera limitée à 90 dB, conformément aux normes du Safe Sound Policy, adoptées par les JM.

## 6/ INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes sur Court-Circuit jusqu'au 16 février 2025.

L'inscription au concours Imagine est totalement gratuite.

## CLAUSES PARTICULIERES

### Art. 1

L'inscription au concours Imagine implique la connaissance, l'acceptation et le respect des conditions générales et du déroulement du concours dans son ensemble. Celui-ci sera considéré comme connu des participants.

### Art. 2

Pour la participation aux finales nationale et internationale, chaque mineur d'âge doit fournir une autorisation parentale. Un formulaire ad hoc sera adressé en temps utile aux musicien.ne.s concerné.e.s.

### Art. 3

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés aux instruments personnels, ceux-ci étant sous la responsabilité de leur propriétaire.

### Art. 4

Les organisateurs sont seuls responsables de la régie de la salle. Les décisions des organisateurs s'imposent à tous sans recours possible.

### Art. 5

Chaque finaliste est tenu de respecter les horaires prévus et les consignes reçues.

### Art. 6

Les groupes sélectionnés pour les finales nationale et internationale autorisent les organisateurs à utiliser les documents sonores et visuels les concernant sur tout support en lien avec la promotion du concours Imagine, en ce compris les sites [www.imaginemusicexperience.net/belgium](http://www.imaginemusicexperience.net/belgium) et [www.jeunessesmusicales.be](http://www.jeunessesmusicales.be) et [www.jeugdenmuziek.be](http://www.jeugdenmuziek.be).

### Art. 7

Les données fournies par les participants seront utilisées par les organisateurs conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Sans le consentement explicite des participants, ces données ne pourront être divulguées à des tiers, à l'exception des partenaires d'Imagine.